



HYERES Club Plein Sud ***

Du 20 au 22
septembre
2024

3 jours / 2 Nuits

Tout proche du port d'Hyères-les-Palmiers, de la plage de l'Aiguade et à 6 km du centre-ville, Plein Sud bénéficie d'une situation exceptionnelle face à la mer. Son parc naturel, son plan d'eau avec plage privée et base nautique, son restaurant panoramique et ses nombreux équipements sportifs, en font un lieu idéal pour alterner détente, découverte de la région et sport.

Loisirs & Activités

Plan d'eau avec plage privée et base nautique (paddle, planches à voile, optimists, kayak...). Tennis, tennis de table, minigolf, tir à l'arc, mini foot, beach-volley, pétanque... Piscine couverte chauffée, salle de gym (cours de gym, aquagym), hammam, espace beauté* avec soins du visage, modelages, coiffure, soins esthétiques.

Activités en soirée : spectacles, cabaret, danse, diaporama, vidéo...

Kiosque : informations complètes pour découvrir la région. Propositions de randonnées pédestres, d'excursions selon la période et circuit VTT et vélo de route*.
(*payant)

Restaurant en formule DEMI-PENSION

Le Restaurant panoramique propose une cuisine aux saveurs régionales.

Le petit déjeuner est servi en buffet.

Aux beaux jours, le restaurant La Pinède ouvert sur le parc vous accueille pour des grillades, salades...

La prestation restauration commence au dîner du premier jour et se termine au petit-déjeuner du dernier.

Tarif CSE*

/ adulte

101€

en chambre double

Subvention 2024





Ce séjour bénéficie d'une subvention du CSE de 50%

Prix/Personne En chambre double	Prix CSE * Subvention Déduite	Subvention CSE Airbus H (plafonnée à 1400 € /an/matricule)	Prix Sans Subvention CSE
Adulte	101 € *	89,26 €	190,26 €
Enfant 12/14 ans**	87 € *	80,89 €	167,89 €
Enfant 6/11 ans**	73 € *	66,91 €	139,91 €
Enfant 2/5 ans**	49 € *	44,27 €	93,27 €

*Prix CSE pour les clients n'ayant pas atteint le plafond annuel de subvention.

** Tarif applicable seulement si l'enfant partage la chambre de 2 adultes payants le plein tarif.

Le prix comprend :

- Hébergement en chambre double côté PINEDE
- 2 diners avec vin et eau en carafe et café, sous forme de buffet, plateau d'entrées et desserts, 2 plats chauds
- Accès piscine et spa
- En journée : séances d'aquagym, aquabike*, réveil musculaire, gym tonique, stretching/relaxation, tournois sportifs : pétanque, beach-volley, minigolf, football... Jeux d'adresses et quizz. Activité "New Génération" : Soft Archery, Y-Golf, La Molle, Bowling Finlandais. Sessions d'initiation et de tir à l'arc (selon météo). Initiations à la danse country, salsa...(*Avec supplément).

En soirée sur 6 soirs (hors samedi) : animations à thèmes, spectacles (cabarets, revues, comédies musicales), soirées dansantes... PAS D'ANIMATIONS LE SAMEDI

- La taxe de séjour révisable
- L'assurance multirisques AXA CSE de 4,80% avec extension COVID

Le prix ne comprend pas :

- Le transport depuis votre habitation jusqu'à l'hôtel
- Les pourboires,
- Les dépenses personnelles,
- Le supplément single : 114€ - Pris en charge par le CSE 1 fois/an pour les célibataires et/ou parent isolé
- L'assurance AXA 4,80% obligatoire pour les options réservées auprès du CSE ainsi que les autres typologies de chambre que celle prévue au contrat.

Adresse

2049, boulevard de la Marine - 83400 - Hyères-les-Palmiers

Tél. : 04 94 01 88 00

Arrivées : les chambres sont à disposition à partir de 17h. Nous vous remercions d'informer la réception pour toute arrivée tardive.

Départs : les chambres doivent être libérées avant 10h.

Barème de frais (Frais d'annulation par personne, calculés sur le prix « Sans Subvention »)

- De l'inscription à plus de 91 jours avant le début du séjour : 5% du montant du séjour + coût de l'assurance
- Entre 90 et 61 jours avant le début du séjour : 20% du montant du séjour + coût de l'assurance
- Entre 60 et 15 jours avant le début du séjour : 50 % du montant du séjour + coût de l'assurance
- À moins de 15 jours avant le début du séjour : 100% du montant du séjour + coût de l'assurance.

Les annulations se font obligatoirement par écrit au CSE

Les motifs d'annulation doivent être reconnus par l'assurance pour être pris en charge.

(contrat téléchargeable sur le site du CSE)

Un groupe de communication pourra être créé à l'initiative de l'agence de voyage.